



COMMUNE

DE

SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION du

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 17 SEPTEMBRE 2025

2025/049

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 10 septembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR - CHABAUD - FABRE - Mme HURLIN - M. HIBSCHELE - Mmes POULLET - BAECKER SCHMITT - DE CORO - MM COULON - BECHARD - AUBIN - NEVEU - Mmes PANAFIEU - MENALDO KEBDANI -

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET - MM REBUFFAT - ALTIER -

PROCURATIONS :

Mme FOURES à Mme HURLIN

Mme ARNAUD GIBOULET à M. TIXADOR

M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

Objet : règlement intérieur du restaurant scolaire

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, qui détaille les mises à jour apportées au règlement du centre de loisirs qui régit le fonctionnement des accueils scolaires et des mercredis scolaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020/67 du 14 octobre 2020 portant approbation du règlement de l'ALSH de la commune

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'approuver le nouveau règlement de l'ALSH régissant les modalités d'accueil des enfants les mercredis scolaires et les accueils scolaires, applicable à compter de la rentrée scolaire 2025.

ARTICLE 2. Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le maire,

Gilles TIXADOR

